



## Renseignement sur carte de résident

Par **Karibuni**, le **31/07/2009** à **03:32**

Bonjour,

Je suis une étudiante africaine qui vit régulièrement en France depuis 2002 j'ai un bac + 2 et un niveau bac +4 j'attends de passer mon examen professionnel. J'ai perdu du temps car il fallait deux ans de stage pour se présenter à l'examen et je n'avais pas trouvé de stage....

Je suis actuellement en CDI à temps partiel dans le domaine juridique.

J'aimerais savoir s'il m'est possible de demander la nationalité (est-ce que je pourrai l'avoir) ou est-ce qu'il est préférable de faire une demande de carte de résident d'abord ?? si oui quelle est celle qui me sera facilement accordée au vu de ma situation????

Merci pour vos réponses

Par **anais16**, le **04/08/2009** à **19:43**

Bonjour,

si vous êtes encore étudiante, la nationalité vous sera certainement refusée car il y a des conditions de ressources très strictes.

Aucun titre de résident n'est accordé aux étudiants car ils n'ont pas vocation à rester sur le territoire français.

Votre seule possibilité serait de demander un changement de statut dans les quatre mois précédant l'expiration de votre titre.

Ce changement de statut peut se faire vers un titre "vie privée et familiale" ou un titre de

"salarié" si vous trouvez un cdi à temps complet. Tout dépend de votre situation.